



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25576
12 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 AVRIL 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de préciser une fois de plus notre position selon laquelle le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies n'a aucune qualité scientifique, technique ou juridique pour examiner le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et de prier le Conseil d'accorder l'attention voulue aux graves abus dont l'Accord de garanties a été l'objet de la part de l'AIEA.

A cet égard, je tiens à appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le mémorandum du Ministère des affaires étrangères daté du 15 mars 1993 (S/25422, annexe) et sur le texte ci-joint de la déclaration rendue publique le 8 avril 1993 par le Ministre de l'énergie atomique de la République populaire démocratique de Corée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) PAK Gil Yon

130493

ANNEXE

Déclaration du Ministre de l'énergie atomique de
la République populaire démocratique de Corée

Rappelant que la République populaire démocratique de Corée, après l'entrée en vigueur de l'Accord de garanties le 10 avril 1992, a présenté à l'AIEA un rapport initial sur les matières nucléaires avant l'expiration du délai prévu par l'article 62 de l'Accord et a accueilli au début du mois de février six équipes d'inspection ad hoc chargées par l'Agence de vérifier que le rapport initial était exact et complet conformément à l'article 71 de l'Accord, le Ministre déclare ce qui suit :

"A cette occasion, nous avons créé au profit des équipes d'inspection les conditions nécessaires pour leur permettre de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du rapport initial en faisant preuve d'un large esprit de coopération."

Notant néanmoins qu'une "résolution" injustifiable tendant à porter l'affaire devant l'Organisation des Nations Unies motif pris du "non-respect de l'Accord de garanties" a été adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA lors d'une réunion, le Ministre déclare ce qui suit :

"Cette affaire se déroule sur une toile de fond ténébreuse, sur laquelle la lumière doit être jetée. C'est à partir du début du mois de novembre 1992 que certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA se sont brusquement mis à parler d'"incohérence", faux problème s'il en est."

Cette "incohérence" s'expliquait essentiellement par la différence entre les méthodes de calcul, d'interprétation et d'évaluation utilisées par suite d'une erreur de l'Agence. Il ne s'agissait nullement d'une disparité entre notre déclaration et les résultats de l'inspection menée par l'Agence.

Lors des négociations tenues à l'occasion de la sixième inspection, effectuée du 27 janvier au 6 février, le groupe d'inspection a reconnu l'origine de la disparité; le problème de l'"incohérence" s'en est trouvé ainsi résolu et on a convenu de "réexaminer les résultats de l'inspection menée par l'Agence et de poursuivre les discussions à l'occasion de l'inspection suivante".

Toutefois, avant que le groupe d'inspection n'ait réexaminé les résultats de l'inspection, le Directeur général de l'AIEA a officiellement exigé de nous, le 9 février, d'accueillir une "inspection spéciale", interrompant ainsi le cours de l'inspection ad hoc qui se déroulait normalement et entravant ainsi les négociations en vue de la recherche d'une solution au problème de l'"incohérence".

A la réunion du Conseil des gouverneurs, certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA ont établi un lien tiré par les cheveux entre l'"incohérence" alléguée par eux et "deux sites" et sont allés jusqu'à montrer, à l'aide de diapositives, des "photos de satellites d'espionnage" truquées fournies par les Etats-Unis, partie belligérante dans une guerre contre la République populaire démocratique de Corée, pour étayer leur allégation, chose inouïe.

/...

Les "photos de satellites" ne cadrent nullement avec la réalité et l'explication qui en est donnée est absurde.

Bien que le groupe d'inspection ait directement confirmé par le biais d'une inspection sur place qu'il n'existait aucun "lien" entre les sites militaires et les installations nucléaires en question, certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA ont cherché à convaincre les gouverneurs du contraire, s'obstinant à alléguer que les tranchées entourant les sites militaires étaient la "preuve" manifeste de l'existence de liens avec les installations nucléaires.

Les photos de notre centrale nucléaire expérimentale et du soi-disant "polygone d'essais par explosion nucléaire" fournies par la Central Intelligence Agency des Etats-Unis sont aussi de purs trucages.

Le groupe d'inspection de l'Agence avait confirmé sur place que la centrale nucléaire comportait une et non deux colonnes de refroidissement, qu'il existait des installations de transmissions attestant la nature pacifique de nos activités nucléaires et que les étangs situés en bordure de fleuve n'étaient pas des traces d'explosions par détonateur nucléaire.

Décrivant nos deux sites militaires ordinaires comme des "installations nucléaires" sur la base de "photos de satellites d'espionnage" truquées, certains fonctionnaires de secrétariat de l'AIEA ont toutefois répandu la rumeur selon laquelle nous nous opposions à l'inspection d'installations nucléaires.

Lorsqu'à la mi-septembre 1992, le Directeur général de l'AIEA nous a subitement demandé de donner accès aux deux sites qui n'ont rien à voir avec des activités nucléaires à certains membres du groupe d'inspection de l'AIEA qui se trouvaient sur place pour la troisième inspection, nous avons obtempéré de bonne foi puisque c'était la première demande que le Directeur général nous adressait. Nous avons même acquiescé à une seconde demande d'accès déraisonnable qui nous avait été présentée.

Bien qu'ils aient utilisé un dose-mètre de radiation et même un plan pour trouver la direction des sites, les inspecteurs de l'Agence ont dû admettre que les sites n'avaient rien à voir avec de quelconques activités nucléaires.

Nous se saurions méconnaître le fait que ces visites effectuées par l'Agence l'ont été à la suite d'une "audition conjointe" des deux chambres du Congrès des Etats-Unis, tenue en présence du Directeur général de l'AIEA le 22 juillet 1992, au cours de laquelle d'aucuns avaient préconisé d'exiger de la République populaire démocratique de Corée une "inspection par mise en demeure" et une "inspection spéciale", et en particulier la déclaration faite récemment par certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA selon laquelle "si des matières nucléaires ne sont pas découvertes aux deux sites militaires, elles doivent se trouver ailleurs".

C'est ainsi que nous nous sommes persuadés que certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA avaient inventé l'"incohérence", manipulés qu'ils étaient par les Etats-Unis, dans le dessein d'asphyxier notre république, et qu'ils avaient effectué les "visites surprises" sur la foi de "photos de satellites

/...

d'espionnage" truquées, que la demande d'"inspection spéciale" émanant du Directeur général et la "résolution" déraisonnable du Conseil des gouverneurs sur ce sujet obéissaient à un scénario arrêté à l'avance.

La demande d'"inspection spéciale" adressée à la République populaire démocratique de Corée par le Directeur général et les "résolutions" adoptées par le Conseil des gouverneurs les 25 février, 18 mars et 1er avril sur ce sujet reposaient sur l'"incohérence" fictive et les "renseignements d'espionnage" truqués. Il s'agissait là d'une grossière violation de l'Accord de garanties.

Nous avons rejeté cette exigence déloyale et c'est là qu'il faut chercher l'explication première de l'accusation de "non-respect" de l'Accord de garanties lancée contre nous.

Une autre explication est que nous avons refusé d'accueillir un groupe d'inspection ad hoc de l'Agence pendant les trois mois de préavis avant la prise d'effet de la dénonciation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il s'agit là d'une logique de brigands consistant à inverser les rôles. Nous n'avons cessé dans le passé d'exhorter à résoudre tous les problèmes liés à l'application de l'Accord par le biais d'inspections ad hoc et de négociations. Certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA avaient toutefois contesté le bien-fondé d'une telle démarche et ont eux-mêmes bloqué la voie aux inspections ad hoc et aux négociations tout en cherchant à imposer à la République populaire démocratique de Corée une "inspection spéciale" injustifiable.

Dans ces conditions anormales, soucieux de nous acquitter pendant trois mois des obligations que nous avons souscrites en vertu de l'Accord de garanties, nous avons proposé le 30 mars en termes explicites d'engager des négociations avec l'AIEA sur la question.

Toutefois, certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA ont méconnu notre proposition et y ont répondu par l'adoption d'une "résolution" déraisonnable tendant à saisir l'Organisation des Nations Unies de notre problème.

Cette démarche était contraire à l'article 3 de l'Accord, qui prévoit la coopération dans son application, et à l'article III du Statut de l'AIEA, qui prescrit de respecter la souveraineté de tout Etat. Cela démontre clairement que les Etats-Unis et certains fonctionnaires de l'AIEA sont bel et bien ceux qui ont fait que la République populaire démocratique de Corée s'est trouvée dans l'impossibilité de s'acquitter des obligations que lui impose l'Accord de garanties pendant trois mois.

Ainsi, le secrétariat de l'AIEA n'est nullement fondé en droit à conclure qu'il "n'est pas en mesure de vérifier qu'aucune matière nucléaire n'a été détournée aux fins de fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires". Par suite, l'adoption d'une "résolution" tendant à saisir l'Organisation des Nations Unies prétexte pris du "non-respect" de l'Accord de garanties par la République populaire démocratique de Corée constitue une grave violation des dispositions de l'Accord.

/...

Autant de faits qui prouvent clairement qu'il n'existe ni base scientifique et technique ni motif juridique autorisant de porter notre "problème nucléaire" devant l'Organisation des Nations Unies en invoquant le "non-respect de l'Accord de garanties".

Au lieu de la République populaire démocratique de Corée, ce sont certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA, manipulés par les Etats-Unis, qui n'ont pas respecté les dispositions de l'Accord.

Certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA ne sauraient se soustraire à leur responsabilité pour avoir délibérément violé les statuts de l'AIEA et l'Accord de garanties et s'être alliés aux Etats-Unis dans leur dessein politique et militaire d'étouffer la République populaire démocratique de Corée.

L'Organisation des Nations Unies, au lieu de débattre de notre "problème nucléaire", doit mettre en cause le complot ourdi par les Etats-Unis et certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA en violant le statut de l'AIEA et l'Accord de garanties.

Nul n'a le droit d'interpréter faussement ou de violer les dispositions pertinentes du statut de l'AIEA et de l'Accord.

Certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA doivent respecter scrupuleusement l'Accord de garanties et le statut de l'Agence et ne pas se ravalier au rang de serviteurs des Etats-Unis dans leur dessein de contraindre la République populaire démocratique de Corée d'ouvrir toutes ses bases militaires ordinaires une à une, en exigeant une "inspection spéciale".

Notre volonté de nous acquitter des obligations qui nous incombent en vertu de l'Accord de garanties et de résoudre les problèmes nés à ce sujet par voie de négociations n'a pas varié.

Saisissant cette occasion, j'exprime l'espoir que les gouvernements de tous les pays, les organisations internationales et les peuples du monde entier épris de paix et de justice témoigneront leur appui et leur solidarité à la juste cause du peuple coréen : à savoir contrecarrer et mettre en échec le complot des Etats-Unis et leurs alliés visant à asphyxier notre système socialiste, débarrasser la péninsule coréenne de la menace nucléaire et sauvegarder la paix et la sécurité.

Pyongyang, le 8 avril 1993
